

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.086

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 27 Octobre à 18 H 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 Octobre 1993

20 Octobre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, Mme PARROU, MM. RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. QUENTIN par M. TAP
Mme PELTIER par M. BENOIT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme MONTRON par M. MOST

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - CHABANEAU - MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Participation financière de la Ville aux travaux à réaliser au Collège Henri Dunant

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 6 septembre 1993, le Président du Conseil Général de Charente Maritime nous a informé des travaux à réaliser au Collège Henri Dunant en 1993.

A cet effet, un projet de convention n° 93.33 à conclure entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général a été transmis à la Ville.

Le taux de participation des Communes pour l'année 1993 est de 17,79 % du montant hors taxe des travaux.

Les travaux d'investissement à réaliser au Collège Henri Dunant se décomposent comme suit :

SECURITE

- Mise en conformité gaz
- Mise en conformité électrique
- Fixation des chaises de la salle polyvalente

GROS TRAVAUX

- Mise en place de l'installation téléphonique du collège
- Mise en place d'un drain le long du bâtiment logements
- Remplacement de lanterneaux

Montant total des travaux : **144 000 Frs TTC**

soit : **121 416,53 Frs HT**

Participation Intercommunale : $121\,416,53 \times 17,79\% = 21\,600$ Francs

Cette participation intercommunale sera calculée en tenant compte du nombre d'élèves et du potentiel fiscal pondéré, entre les diverses communes scolarisant des enfants dans le Collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le courrier en date du 6 septembre 1993 du Président du
Conseil Général de Charente Maritime

VU l'avis de la Commission des Finances

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au collège Henri
Dunant, proposé par le Président du Conseil Général d'un montant total
de **144 000 Frs TTC**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint
agissant par délégation, à signer la convention n° 93.33 à intervenir
entre le Conseil Général et la Ville de ROYAN, relative aux travaux
d'investissement à réaliser au Collège Henri Dunant

- d'inscrire la somme correspondant à la participation de la Ville au
Budget Primitif 1994

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 8 Novembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS